



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

[Consulter le dernier rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur](#) 

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Par délibération en date du 13 mai 2016, la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été prescrite.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu au conseil municipal du 29 septembre 2017. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation spécifiques portant sur le coeur de ville seront annexées au document d'urbanisme. Les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du PADD retenues par la commune de Soissons pour les années à venir se déclinent autour de quatre axes :

- > Soissons, une ville attractive et dynamique ;
- > Valoriser le cadre de vie pour tous les soissonnais ;
- > Faire de Soissons une ville durable référente ;
- > Répondre aux besoins de mobilité de tous.

Un projet structurant pour le Coeur de Ville :

Longtemps délaissé, le quartier du coeur de ville fait désormais l'objet d'une attention prioritaire de la part de l'équipe municipale. La volonté politique vise à prendre en compte les qualités historiques, patrimoniales et paysagères de ce secteur pour le développement de la Ville, mais aussi de toute l'Agglomération Soissonnaise.

Cela nécessite une vision globale de la priorisation des actions avec cinq grands axes d'intervention :

- > La redynamisation commerciale ;
- > L'amélioration des conditions de circulation et du stationnement ;
- > La réhabilitation de l'habitat et du patrimoine bâti ;
- > La modernisation des espaces publics ;
- > La valorisation touristique et patrimoniale.

Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme ?

Introduit par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000, modifié par la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, **le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) se substitue au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).**

Le P.L.U. exprime avant tout un **Projet d'Aménagement et de Développement de la Commune.**

C'est un document de planification urbaine, global et stratégique, opérationnel et prospectif. Celui-ci :

- > assume un rôle de véritable plan de développement et d'urbanisme,
- > exprime une vision stratégique d'aménagement,
- > prévoit et organise l'avenir du territoire communal,
- > dessine la géographie de la ville de demain,
- > localise les emplacements réservés pour les voies et ouvrages publics, les installations d'intérêt général, les espaces verts...

C'est un document réglementaire d'urbanisme communal.

Il donne aux communes un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement. Il définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal. Enfin, il détermine les « droits à construire » de chaque parcelle publique ou privée.

C'est un document juridique de portée générale.

Il s'impose à tous : particuliers et administrations. Il sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...).

L'élaboration du PLU de Soissons

Une procédure de mise en révision (générale) du P.O.S. et d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 13 avril 2007.

- > Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a été débattu au conseil municipal en mars 2010

- > Le projet de P.L.U. a été arrêté en janvier 2012

- > Les personnes publiques associées ont été consultées de février 2012 à avril 2012

- > L'enquête publique s'est déroulée en juin et juillet 2012 avec des permanences du commissaire enquêteur

- > Le commissaire enquêteur a remis son rapport en juillet 2012

- > Le P.L.U a été approuvé le 28 septembre 2012

Règlement du Plan Local d'Urbanisme

- > [Zone A](#) 

- > [Zone AU](#) 

- > [Zone AUH](#) 

- > [Zone N](#) 

- > [Zone UCV](#) 

- > [Zone UE](#) 

- > [Zone UF](#) 

- > [Zone UG](#) 

> [Zone UH1](#) ↗

> [Zone UH2](#) ↗

> [Zone UI](#) ↗

> [Zone UJ](#) ↗

> [Zone UM](#) ↗

> [Zone UR](#) ↗

> [Zone UT](#) ↗

> [Plan de zonage](#) ↗ *(fichier à télécharger après consultation pour une meilleure qualité)*



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

